

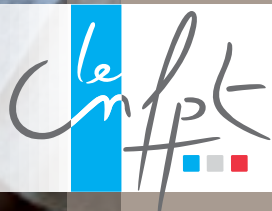
Catégorie

A

ADMINISTRATEUR.RICE TERRITORIAL.E

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2016



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Catégorie

A

ADMINISTRATEUR.RICE TERRITORIAL.E

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2016

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	6
I. COMPOSITION DES JURYS	7
1) CONCOURS EXTERNE	7
2) CONCOURS INTERNE	8
3) TROISIÈME CONCOURS	9
II. CORRECTEUR.RICE.S	10
1) CONCOURS EXTERNE	10
2) CONCOURS INTERNE	12
3) TROISIÈME CONCOURS	13
III. EXAMINATEUR.RICE.S	14
1) CONCOURS EXTERNE	14
2) CONCOURS INTERNE	15
3) TROISIÈME CONCOURS	16
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY	17
LES ATTENTES ET LE POSITIONNEMENT DU JURY	17
LES ENSEIGNEMENTS DE LA NOUVELLE ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION COLLECTIVE	18
QUELQUES ÉLÉMENTS DE BILAN PAR CONCOURS	19
ÉLÉMENTS DE RECOMMANDATION	20
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES	21
1) CONCOURS EXTERNE	21
2) CONCOURS INTERNE	22
3) TROISIÈME CONCOURS	22
VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEUR.RICE.S	23
1) CONCOURS EXTERNE	23
2) CONCOURS INTERNE	25
3) TROISIÈME CONCOURS	27
VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES	28
1) CONCOURS EXTERNE	28
2) CONCOURS INTERNE	31
3) TROISIÈME CONCOURS	33
VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEUR.RICE.S	34
1) CONCOURS EXTERNE	34
2) CONCOURS INTERNE	35
3) TROISIÈME CONCOURS	36

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	37
X. CANDIDAT.E.S INSCRIT.E.S	37
XI. CANDIDAT.E.S ADMIS.ES A CONCOURIR	37
DONNÉES STATISTIQUES	37
XII. CANDIDAT.E.S PRÉSENTS	38
XIII. PROFIL DES CANDIDAT.E.S INSCRIT.E.S	39
XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	40
1) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES	40
2) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	44
3) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ	44
XV. CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES	45
XVI. PROFIL DES CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES	45
XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	48
1) RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S PRÉSENT.E.S SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	48
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES	49
3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES	53
4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	55
5) RÉSULTATS D'ADMISSION	55
XVIII. LAURÉAT.E.S	55
RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	55
XIX. PROFIL DES LAURÉAT.E.S	57

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours d'administrateur.rice territorial.e session 2016 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 8 juillet 2016.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- Concours externe = 24 postes ;
- Concours interne = 22 postes ;
- Troisième concours = 4 postes.

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 29 août au vendredi 23 septembre 2016 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 30 septembre 2016.

Le jury s'est réuni le 4 octobre 2016 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les candidat.e.s ont participé aux épreuves écrites dans l'un des centres d'écrits à leur choix (Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis-de-la-Réunion) du lundi 28 novembre au vendredi 2 décembre 2016.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 24 janvier 2017.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris, comme suit :

- Concours externe : du 8 au 15 mars 2017
(5 épreuves par candidat.e réparties sur 2 à 3 jours) ;
- Troisième concours : les 16 et 17 mars 2017
(3 à 4 épreuves par candidat.e réparties sur 1 à 2 jours) ;
- Concours interne : du 20 au 24 mars 2017
(4 à 5 épreuves par candidat.e réparties sur 2 à 3 jours).

La réunion d'admission s'est tenue le 28 mars 2017.

Après avoir été informé.e.s le 30 mars, sous forme de conférence vidéo, des modalités de la scolarité à l'INET, les lauréat.e.s du concours sont entré.e.s en scolarité le 2 mai 2017.

I. COMPOSITION DES JURYS

1) CONCOURS EXTERNE

Présidente	Madame Laurence QUINAUT Administratrice territoriale, Secrétaire générale de Rennes Métropole
Suppléante	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
Élu.e.s locaux.ales	Monsieur François BRIERE Conseiller départemental de la Manche et maire de Saint-Lô
	Madame Océane CHARRET-GODARD Conseillère régionale de Bourgogne Franche-Comté
	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
Fonctionnaires territoriaux.ales	Madame Gwénola MARTIN Administratrice territoriale, responsable du service ingénierie et expertise territoriale à la Caisse des dépôts, Paris
	Monsieur Jean-Dominique PONCET Administrateur territorial, directeur général des services à la ville de Vénissieux
	Madame Laurence QUINAUT Administratrice territoriale, Secrétaire générale de Rennes Métropole
Personnalités qualifiées	Monsieur Patrick MARTIN-GENIER Premier conseiller au Tribunal administratif de Paris
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris
	Monsieur Sylvain SCHIRMANN Professeur agrégé en relations internationales à l'université de Strasbourg

2) CONCOURS INTERNE

Présidente	Madame Laurence QUINAUT Administratrice territoriale, Secrétaire générale de Rennes Métropole
Suppléante	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
Élu.e.s locaux.ales	Madame Marie COSTES Conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine
	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
	Monsieur Patrick GUEVEL Adjoint au maire de la ville de Cagnes-sur-Mer et conseiller métropolitain de la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur
Fonctionnaires territoriaux.ales	Monsieur Franck PÉRINET Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de Loire-Atlantique
	Madame Laurence QUINAUT Administratrice territoriale, Secrétaire générale de Rennes Métropole
	Monsieur Laurent RÉGNÉ Administrateur territorial, directeur général des services de la ville de Saint- Raphaël et de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée
Personnalités qualifiées	Madame Véronique MATHIAS Ingénieure en cheffe territoriale, directrice générale adjointe aménagement et territoire à la communauté d'agglomération Bourges Plus
	Monsieur Rémy LE SAOUT Maître de conférences en sociologie, université de Nantes
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris

3) TROISIÈME CONCOURS

Présidente	Madame Laurence QUINAUT Administratrice territoriale, Secrétaire générale de Rennes Métropole
Suppléante	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
Élu.e.s locaux.ales	Monsieur François BRIERE Conseiller départemental de la Manche et maire de Saint-Lô
	Madame Océane CHARRET-GODARD Conseillère régionale de Bourgogne Franche-Comté
	Madame Laure DÉROCHE Conseillère municipale de la ville de Roanne et conseillère communautaire de Grand Roanne Agglomération
Fonctionnaires territoriaux.ales	Madame Bénédicte JARRY Conservatrice territoriale de bibliothèques à Brest Métropole
	Madame Laurence QUINAUT Administratrice territoriale, Secrétaire générale de Rennes Métropole
	Monsieur Christophe QUINTELIER Administrateur territorial, directeur général des services de la communauté de communes de Pévèle Carembault
Personnalités qualifiées	Monsieur Benoît QUIGNON Directeur général de SNCF Immobilier, Saint-Denis
	Madame Odile PAULUS Maître de conférences à EM Bussiness School de Strasbourg
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris

II. CORRECTEUR.RICE.S

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'économie

Monsieur Florent AUBRY-LOUIS

Professeur d'économie en classes préparatoires à Rouen

Madame Nadège BAPTISTA

Administratrice territoriale, directrice générale des services à Châteauroux Métropole

Monsieur Jérôme COFFINET

Économiste à la Banque de France

Madame Oriane LEBON

Adjointe de direction à la Banque de France

Monsieur Dominique PAOLI

Administrateur civil, conseiller à la direction de l'initiative parlementaire et des délégations du Sénat

Monsieur Michel RUIMY

Économiste à la Banque de France et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, région Pays de la Loire

Monsieur Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES

Directeur exécutif du département d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris

Composition portant sur un sujet de droit public

Monsieur Jean-Noël BILLARD

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Michel COME

Administrateur territorial, directeur du Crédit municipal de Nancy

Monsieur Gilles GUIHEUX

Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et maître de conférences en droit public à l'université de Rennes I

Monsieur Pierre LARROUMEC

Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux

Monsieur Bruno MALHE

Administrateur territorial, directeur général des services à la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, chargé de mission au département de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Michel VERPEAUX

Professeur de droit public à l'université Panthéon Sorbonne

Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidat.e.s à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Monsieur Pierre-Henri CHAPT

Administrateur territorial, directeur général adjoint du pôle éducation, sport et jeunesse au département des Hauts-de-Seine

Monsieur Jérôme DEZOBRY

Administrateur territorial, Voies navigables de France

Madame Bénédicte JARRY

Conservatrice territoriale de bibliothèques, coordinatrice du projet de médiathèque des Capucins et responsable du patrimoine à Brest Métropole Océane

Monsieur Alain LE BRIS

Administrateur territorial, directeur général adjoint ressources au département du Vaucluse

Madame Véronique MATHIAS

Ingénieure en chef territoriale, directrice générale adjointe aménagement et territoire à la communauté d'agglomération Bourges Plus

Monsieur Alain OSMONT

Président de chambre à la cour d'appel de Versailles

Madame Odile PAULUS

Maître de conférences à EM Business School de Strasbourg

Madame Estelle TARRAGON

Administratrice territoriale, directrice générale adjointe au Pôle ressources et service public à la ville de Bagneux

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Monsieur Damien AUGIAS

Administrateur territorial, responsable communication de la direction du réseau et des territoires à la Caisse des dépôts et consignations

Madame Marianne BERLINER-SOSTHE

Professeure agrégée de sciences économiques et sociales à l'IUT de Nice

Monsieur Cyrille BONVILLAIN

Directeur général adjoint ressources et développement au Conseil départemental de Loir-et-Cher

Monsieur Vincent CROSNIER DE BRIANT

Maître de conférences en droit public à l'université Paris-Est Créteil

Monsieur Vladimir DOLIQUE

Administrateur territorial, conseiller à la Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté

Madame Laurence FAUGUE

Professeure agrégée à l'IUT de Cannes

Madame Roselyne LEFRANCOIS

Présidente du Mouvement européen d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Patrick MARTIN-GENIER

Premier conseiller au Tribunal administratif de Paris

Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes

Monsieur Laurent BESOZZI

Administrateur territorial, directeur adjoint de l'attractivité, du rayonnement international et de l'innovation à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame Sandra DE PINHO

Administratrice territoriale, conseillère technique à la direction générale adjointe rayonnement et services à la population de la région Hauts-de-France

Monsieur Pascal FORTOUL

Administrateur territorial, directeur général des services de la communauté d'agglomération du Pays voironnais

Monsieur Jean-François GIUNTI

Administrateur territorial, Conseil départemental des Côtes d'Armor

Monsieur Renan MEGY

Premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame Sophie PISTONE

Première conseillère à la chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur Patrice RAYMOND

Maître de conférences en droit public à l'université de Bourgogne

Monsieur Luc-Alain VERVISCH

Administrateur territorial, consultant en finances et gestion locales, chargé de cours en économie et finances locales à l'université de Cergy-Pontoise

2) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier, portant sur un sujet d'économie

Monsieur Hervé BARIOULET

Administrateur territorial, communauté d'agglomération du Grand Besançon

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Île-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Christophe COLOMBEL

Administrateur territorial, Reims Métropole

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Monsieur Claude LACOUR

Professeur émérite en sciences économiques à l'université Montesquieu – Bordeaux IV

Madame Anne PEYRIDIEUX

Administratrice territoriale, directrice des services à la population à la ville de Clermont-Ferrand

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, région Pays de la Loire

Monsieur Vincent TREMOLET

Consultant indépendant en stratégie de financement et contrôle des organisations

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Monsieur Jean-Luc BERTOGLIO

Administrateur territorial, directeur général des services de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Monsieur Jean-Noël BILLARD

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Philippe BUZZI

Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Philippe JACQUEMOIRE

Directeur général des services à la mairie de Fontenay-le-Fleury

Monsieur Pierre LARROUMEC

Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux

Monsieur Franck MEURGEY

Directeur des affaires juridiques à la ville de Villeneuve-la-Garenne

Madame Aurore RANÇON-MEYREL

Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Monsieur Patrice ALLAIS

Administrateur territorial, directeur général adjoint, Rennes Métropole

Monsieur Patrick BARBASTE

Administrateur territorial, président de section à la Chambre régionale des comptes d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Madame Juliette BEREGI

Administratrice territoriale, directrice générale adjointe du département action solidaire à la ville de Montpellier

Madame Anne COLLIN

Administratrice territoriale, directrice des ressources humaines au département de la Mayenne

Madame Françoise CORRUBLE

Administratrice territoriale, directrice du CNED de Rouen

Monsieur Gérard IMBEAUX

Administrateur territorial (en retraite)

Monsieur Damian MOORE

Administrateur territorial, directeur général adjoint chargé de la solidarité départementale au Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Monsieur Franck PERINET

Administrateur territorial, directeur général des services du département de Loire-Atlantique

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Monsieur Pierre BRUTHIAUX

Conservateur territorial de bibliothèques (en retraite)

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial, directeur des finances, du conseil en gestion et de la performance au Conseil départemental de l'Eure

Monsieur Domitien DETRIE

Administrateur territorial, directeur du pôle ressources humaines et relations sociales de la ville de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Monsieur Guy LACOUR

Maître de conférences (en retraite)

Monsieur Patrick PINCET

Administrateur territorial, directeur général des services de la ville de Colmar et de Colmar Agglomération

Monsieur Jean-Pierre PRUD'HOMME

Conseiller en formation et en communication

Madame Nadine ROUILLON

Administratrice territoriale, directrice contrôle évaluation Europe au département de l'Hérault

Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes

Madame Marion BARBASTE

Conseillère à la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire

Monsieur Laurent BESOZZI

Administrateur territorial, directeur adjoint de l'attractivité, du rayonnement international et de l'innovation à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Pascal FORTOUL

Administrateur territorial, directeur général des services de la communauté d'agglomération du Pays vironnais

Madame Laure GÉRARD

Administratrice territoriale, directrice des finances au Conseil régional du Centre-Val de Loire

Monsieur Sébastien SIMOES

Conseiller à la chambre régionale des comptes d'Île-de-France

Monsieur Louis-Antoine SOUCHET

Administrateur territorial, agence française de développement

3) TROISIÈME CONCOURS

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier, portant sur un sujet d'économie

Monsieur Jérôme COFFINET

Économiste à la Banque de France

Monsieur Michel RUIMY

Économiste à la Banque de France et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Monsieur Philippe BUZZI

Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Monsieur Franck MEURGEY

Directeur des affaires juridiques à la ville de Villeneuve-la-Garenne

Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidat.e.s à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Monsieur Alain LE BRIS

Administrateur territorial, directeur général adjoint ressources au département du Vaucluse

Madame Sylvie MAKARENKO

Administratrice territoriale, directrice du Pôle « Seniors » et des actions gérontologiques à la ville de Bordeaux

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial, directeur des finances, du conseil en gestion et de la performance au Conseil départemental de l'Eure

Monsieur Guy LACOUR

Maître de conférences (en retraite)

Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes

Madame Sandra DE PINHO

Administratrice territoriale, conseillère technique à la direction générale adjointe rayonnement et services à la population de la région Hauts-de-France

Monsieur Louis-Antoine SOUCHET

Administrateur territorial, agence française de développement

III. EXAMINATEUR.RICE.S

1) CONCOURS EXTERNE

Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Union européenne	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France et expert auprès de la Commission européenne
	Monsieur Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours

Droit et gestion des collectivités locales	Monsieur Gilles GUIHEUX Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Rennes
	Monsieur Alain LE BRIS Administrateur territorial, directeur général adjoint ressources au Conseil départemental du Vaucluse
Anglais	Madame Valérie GACON Professeure d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
Allemand	Madame Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand et chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie (en retraite)
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques, Paris
Italien	Monsieur Paolo MODUGNO Professeur d'italien à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Norma ROMANELLI Professeure d'italien et responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France

2) CONCOURS INTERNE

Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Union européenne	Madame Karine ABDEREMANE Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France et expert auprès de la Commission européenne
Droit et gestion des collectivités locales	Madame Nelly FERREIRA Maître de conférences en droit public à l'université de Cergy-Pontoise
	Monsieur Jean- Robert JOURDAN Administrateur territorial, inspecteur à l'Inspection générale des affaires sociales
Anglais	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeure certifiée d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie

Allemand	Madame Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand et chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie (en retraite)
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques, Paris
Italien	Monsieur Paolo MODUGNO Professeur d'italien à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Norma ROMANELLI Professeure d'italien et responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France

3) TROISIÈME CONCOURS

Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Union européenne	Madame Karine ABDEREMANE Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France et expert auprès de la Commission européenne
Droit et gestion des collectivités locales	Monsieur Gilles GUIHEUX Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Rennes
	Monsieur Alain LE BRIS Administrateur territorial, directeur général adjoint ressources au Conseil départemental du Vaucluse
Anglais	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeure certifiée d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques, Paris

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Je souhaite, en préambule de ce rapport, remercier d'une part l'ensemble des membres du jury, et en particulier la vice-présidente, Laure Déroche, et Alain Penin, psychologue expert, présent.e.s aux oraux des trois concours et, d'autre part, le service des concours du CNFPT. L'implication des premier.ère.s et le professionnalisme sans faille du second auront permis un déroulement des épreuves optimal pour les candidat.e.s comme pour le jury lui-même.

Les conditions étaient donc réunies pour que le processus de sélection que constitue le concours joue pleinement son rôle, à savoir retenir des personnes présentant un potentiel avéré pour conduire, au service d'un projet politique, l'action publique locale, dans le contexte de mutation accélérée qu'il connaît aujourd'hui, avec la préoccupation permanente de la prise en compte des usager.ère.s citoyen.ne.s et le souci d'un management de qualité.

Ce sont ces exigences qui ont guidé les décisions du jury et l'ont conduit à pourvoir 48 des 50 postes ouverts, dont 21 pour le concours externe (pour 24 possibilités), 24 pour le concours interne (pour 22 théoriquement, donc par report de 2 postes du concours externe) et 3 pour le 3e concours (pour 4 possibilités).

LES ATTENTES ET LE POSITIONNEMENT DU JURY

Des attentes construites collectivement

Si se présenter au concours d'administrateur.rice territorial.e exige une préparation intense et rigoureuse, le faire passer requiert symétriquement une implication forte et dans la durée à la fois des membres du jury et du CNFPT. Il faut en effet garantir aux candidat.e.s que dès la première épreuve et pour toute la durée des trois concours, le jury constitue un collectif certes divers dans sa composition, mais néanmoins convergent dans son approche et les objectifs poursuivis.

Je pense pouvoir affirmer que cela aura été le cas cette année encore, grâce à plusieurs éléments :

- d'abord et avant tout, l'implication personnelle de chaque membre du jury. Je peux témoigner de l'investissement constant de chacun.e dans ses fonctions tout au long des épreuves, investissement qui trouve sa source dans la conscience aiguë de détenir, par les questions posées aux candidat.e.s comme par les avis exprimés lors des délibérés, une responsabilité déterminante pour l'avenir professionnel de chaque candidat.e. Cet esprit de responsabilité aura irrigué tous nos échanges ;
- ensuite, une réflexion de chacun.e sur les attentes que le jury se devait d'avoir vis-à-vis des candidat.e.s au vu des mutations profondes auxquelles nos organisations locales sont confrontées : raréfaction des fonds publics, défiance des citoyen.ne.s à l'égard de l'action publique, évolution des périmètres géographiques et de compétences des collectivités, transformation numérique de la société, pratiques managériales plus « horizontales »... ;
- enfin, une mise en commun, à l'occasion du choix des sujets d'écrit et surtout des journées de formation organisées par le CNFPT, des points de vue de chacun.e pour en tirer un positionnement collectif constituant « la doctrine » du jury. Le temps de formation joue un rôle déterminant à deux titres : il rappelle très fortement les règles et méthodes permettant de garantir un déroulement des épreuves impartial et professionnel d'une part ; il permet au jury de construire son positionnement collectif et ses attentes vis-à-vis des candidat.e.s en vue des oraux d'autre part.

Une combinaison : vision stratégique/connaissances/valeurs/aptitudes managériales

Au vu des enjeux évoqués précédemment, le jury a cherché à mettre en évidence au cours des oraux les caractéristiques suivantes chez les candidat.e.s :

- une vision stratégique : par ces termes, nous entendons la capacité à problématiser les questions, à prendre de la hauteur sur les situations rencontrées et à les remettre dans un contexte plus large d'évolution de la société en général et de l'action publique en particulier. Cette exigence s'est traduite par des questions portant sur des champs souvent extérieurs au monde des collectivités locales qui appelaient des réponses par lesquelles la.le candidat.e pouvait démontrer qu'elle.il disposait de la culture générale et du niveau de réflexion nécessaires à une réponse distanciée et contextualisée ;
- des connaissances : le jury avait décidé de ne pas axer ses questions sur ce champ, largement exploré par les écrits comme par les oraux techniques. Néanmoins, le grand oral a pu permettre de vérifier l'étendue, et non la profondeur, des connaissances des candidat.e.s, notamment lorsque leur parcours était très spécialisé. Mais ces questions précises avaient aussi pour objectif de vérifier l'aptitude des candidat.e.s à rebondir sur des éléments connus pour extrapoler une réponse à une question qu'elle.il.s ne maîtrisaient pas ;

- des valeurs : le jury a bien sûr cherché à valider l'attachement aux valeurs du service public des candidat.e.s, mais au-delà de ce prérequis évident, il s'est attaché à explorer leur capacité à faire une large place à la.a.u citoyen.ne dans la conception, le fonctionnement et l'évaluation de l'action publique, au travers notamment des questions sur la démocratie participative. Plus largement, le jury a souhaité privilégier de futur.e.s professionnel.le.s conscient.e.s de l'actuelle fragmentation de la société (sociale et territoriale) et potentiellement engagé.e.s dans une action publique à l'écoute des publics éloignés d'elle
- des aptitudes managériales : conscient de recruter de futur.e.s collègues qui devront s'intégrer dans des équipes et en diriger eux.elles-mêmes, le jury a cherché à sélectionner des personnalités présentant des capacités au management avérées, même si, pour le concours externe en particulier, ceci relève parfois de l'appréciation d'un potentiel. L'ouverture d'esprit, la bienveillance, la capacité d'écoute, l'aptitude à se remettre en cause ont donc été des qualités valorisées.

Bien entendu, il était attendu que les candidat.e.s démontrent leurs aptitudes sur ces différents items en appréhendant la spécificité de leurs futures fonctions, à savoir le travail aux côtés et en soutien d'élu.e.s.

Un positionnement bienveillant et exigeant

Le jury a essayé de mettre les candidat.e.s en situation de faire valoir leur potentiel et leurs points forts, au-delà du stress des épreuves qu'il a tenté de ne pas aggraver. Quelques candidat.e.s se sont néanmoins trouvé.e.s profondément et durablement déstabilisé.e.s, ce qui a forcément eu un impact sur la note attribuée.

À l'inverse, les membres du jury ont pu faire preuve de fermeté vis-à-vis de candidat.e.s qui apparaissaient excessivement sûr.e.s d'eux.elles-mêmes et de leurs capacités. En effet, il était important de vérifier jusqu'à quel point ce type de positionnement pouvait constituer un frein à l'employabilité de la.a.u candidat.e. Dans l'ensemble, les appréciations spontanées de la qualité des oraux par les membres du jury ont été très convergentes.

Dans de rares cas, des divergences significatives sont apparues. Quel que soit le cas de figure, lors de chaque débriefing, le jury passait rapidement en revue toutes les questions posées (elles étaient prises en note) et qualifiait la réponse apportée par la.le candidat.e. Cette méthode systématique a permis de s'affranchir des ressentis et d'objectiver au maximum les réponses apportées. Dans la très grande majorité des cas, la note a été fixée à l'unanimité à l'issue de cette séquence.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA NOUVELLE ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION COLLECTIVE

Une épreuve qui a démontré sa pertinence

La nouveauté du concours 2016 était l'épreuve de mise en situation collective. De l'avis unanime des membres du jury, cette nouvelle épreuve a tout à fait rempli ses objectifs. Elle a en effet permis à la fois d'observer les dynamiques collectives mais surtout de percevoir les positionnements des un.e.s et des autres. L'artificialité de l'exercice ne permet pas nécessairement aux candidat.e.s d'exprimer la totalité de leur potentiel mais elle permet au jury de percevoir des tendances que le débriefing permettait ensuite d'infirmer ou confirmer.

En tout état de cause, il est intéressant, et positif pour la pertinence de l'épreuve, d'observer que même si certain.e.s au sein des équipes se connaissaient et s'étaient spécifiquement préparé.e.s, la durée relativement longue de la mise en situation comme l'imprévu lié aux sujets et aux réactions des partenaires révèle les personnalités. De ce point de vue, la mise en situation et le grand oral se sont avérés très complémentaires pour apprécier la personnalité des candidat.e.s. Les membres du jury ont ainsi pu observer à plusieurs reprises que leur appréciation générale aurait été différente en l'absence de mise en situation. Ceux.elles d'entre eux.elles qui avaient déjà tenu ce rôle antérieurement ont fait état de la valeur ajoutée certaine de l'épreuve par rapport au seul grand oral des années précédentes. Le temps passé avec les candidat.e.s n'y est sans doute pas étranger. En effet, au total, le jury voit chacun.e 30 minutes en mise en situation collective, puis 45 minutes à la file pour l'entretien puis le débriefing de la mise en situation. Si cette durée est à n'en pas douter éprouvante pour les candidat.e.s, elle n'en est que plus instructive pour le jury dans la mesure où les traits saillants de caractère ressortent forcément dans de telles conditions.

Sur le débriefing de la mise en situation collective en particulier, le jury a mis l'accent, conformément aux textes, sur les questions relatives au savoir-être des candidat.e.s. Il a en particulier cherché à apprécier le recul que chacun.e pouvait manifester sur sa manière d'interagir avec les autres. Cette lucidité sur soi-même constitue en effet une des composantes fondamentales des capacités managériales. De ce point de vue, les candidat.e.s qui ont donné l'impression soit de refuser cette introspection, soit l'ont menée d'une manière qui est apparue formelle et peu authentique ont été pénalisé.e.s. Au contraire, les personnes qui ont su faire part avec franchise de leurs points faibles, tout en valorisant leurs ressources pour y remédier, ont plutôt donné confiance dans leur potentiel managérial.

Au total, cette épreuve a donné lieu à des notes plus élevées que l'épreuve de grand oral, même si le jury a attribué 3 notes éliminatoires (une au concours externe, 2 au concours interne).

Une bonne compréhension de l'épreuve par les candidat.e.s

La mise en situation elle-même comme le débriefing ont été bien compris des candidat.e.s, les orientations données dans la brochure du CNFPT ont donc manifestement été bien calibrées. La grande majorité des personnes s'est dite déstabilisée par le fait que les rôles prévus dans les mises en situation étaient uniquement des statuts de pairs, il n'y avait jamais de leader naturel. Le fait d'un positionnement hiérarchique (par exemple, jamais de DGS dans un groupe de DGA). Cette consigne donnée par le CNFPT lors des choix de sujets a démontré sa pertinence dans la mesure où cette égalité de statut a permis de mieux appréhender les comportements, sans biais hiérarchique.

De même, le fait que le jury soit taisant tout au long de l'épreuve, y compris concernant la gestion du temps, a pu en déstabiliser certain.e.s mais constitue au final un des ingrédients instructifs de l'épreuve.

Au global, les prestations collectives ont été de bon niveau sous l'angle de l'interrelation entre les candidat.e.s, au sens où le jury n'a pu observer qu'une ou deux fois un groupe dans lequel un.e au moins des membres visait avant tout, à faire prévaloir son point de vue sans égard pour ses collègues. Dans l'immense majorité des cas au contraire, la concurrence de fait entre candidat.e.s n'a pas nui à la dynamique collective et les parties prenantes ont établi des relations constructives entre elles, voire franchement conviviales. La mission du jury dans les oraux qui suivaient la mise en situation était donc bien sûr de vérifier que ce positionnement n'était pas de circonstance mais répondait à un état d'esprit ancré.

On peut néanmoins regretter, même si ce n'était pas l'objectif premier de l'épreuve et qu'à ce titre le jury n'a pas significativement pénalisé les candidat.e.s concerné.e.s, que la commande passée dans la mise en situation a rarement été honorée pleinement. Pour être plus précise, la production du groupe a souvent consisté dans la définition de l'ordre du jour de la future réunion qui permettrait de trancher des points qui auraient pu l'être immédiatement. Les candidat.e.s ont donc clairement privilégié la qualité des relations sur le résultat à atteindre et ce, parfois, dans des proportions qui interrogent. Il importe donc de rappeler que coopérer de manière constructive n'est pas synonyme de consensus obligatoire et qu'en tout état de cause, répondre à la commande ne peut que rassurer le jury sur l'efficacité des candidat.e.s...

QUELQUES ÉLÉMENTS DE BILAN PAR CONCOURS

Si le taux de présence aux épreuves écrites s'est redressé par rapport aux deux années précédentes (plus de 51 % contre 40 % en 2015 et 44 % en 2014), on ne peut que déplorer le nombre d'abandons au stade des épreuves d'admission puisque sur 108 admissibles, seul.e.s 87 candidat.e.s se sont présenté.e.s, soit 21 abandons. C'est certes plus faible qu'en 2015 et 2014, mais ces abandons interrogent néanmoins sur l'attractivité du concours.

Je tiens en outre à souligner le caractère très tardif de certains désistements, voire l'oubli de prévenir le service des concours !, ce qui relève de la part des personnes concernées un profond manque de respect vis-à-vis de tou.te.s ceux.elles qui en assurent le bon déroulement. Le jury n'éprouve de ce fait aucun regret de ne pas avoir eu le plaisir de faire la connaissance des personnes en question.

Par ailleurs, il est à noter un problème important avec le concours de Nouvelle-Calédonie. En effet, deux membres du jury se sont mobilisé.e.s par deux fois en téléconférence pour délibérer sur le seuil d'admissibilité des candidat.e.s concerné.e.s sans que leurs interlocuteur.rice.s ne se présentent de leur côté. Au final, nos deux collègues ont appris que leurs correspondant.e.s avaient préféré délibérer sans eux.elles et n'avaient déclaré aucun.e admissible..

Enfin, et s'il fallait résumer d'un adjectif le niveau des candidat.e.s, le jury le qualifierait d'hétérogène. Certes, cela n'a rien d'étonnant dans un processus de sélection. Mais ce qui l'est plus, c'est de retrouver cette forte hétérogénéité y compris au stade des oraux, donc après le filtre de l'admissibilité. D'après ce que nous avons pu constater lors de la réunion d'admission, ceci tient avant tout au jeu des coefficients qui permet de passer le seuil de l'admissibilité avec des notes faibles dans certaines matières compensées par d'autres.

Concours externe : hétérogénéité maximale

Cette hétérogénéité s'est vérifiée très fortement sur le concours externe. Le jury tient à signaler en particulier pour ce concours, que certain.e.s candidat.e.s ont suscité son admiration par l'étendue de leur culture générale, la diversité de leur parcours malgré leur jeune âge, la profondeur de leur réflexion et leur maturité générale. Incontestablement, les candidat.e.s qui nous ont présenté des parcours atypiques académiquement, riches de passions extra-scolaires dont elle.il.s ont pu démontrer les apports dans leur construction personnelle ou avec des trajectoires « de traverse » pour une raison ou une autre ont retenu notre attention. Mais si ces éléments

ont pu constituer « un bonus », le jury a aussi mis de très bonnes notes à des candidat.e.s au parcours plus classique mais démontrant une vision claire de l'action publique et des valeurs authentiques.

À l'opposé de ces candidat.e.s, que je préfère qualifier de profonds plutôt que de brillants, certain.e.s ont pu faire preuve de lacunes importantes sur des sujets simples de culture générale ou sur des thèmes courants touchant les collectivités, ce qui, pour un concours de ce niveau, a beaucoup surpris le jury... et a été assez lourdement sanctionné. D'autres n'ont pas du tout mis en avant leur motivation spécifique pour la fonction publique territoriale et ont semblé présenter ce concours sans réflexion particulière sur ses particularités, ce qui a, là aussi, produit l'étonnement... et la fermeté du jury.

Au final, le seuil d'admission a été fixé à un niveau équivalent à celui des années précédentes, un choix qui a conduit à ne pas pourvoir tous les postes afin de maintenir le niveau d'exigence du concours et donc la crédibilité du cadre d'emplois. Une note éliminatoire a été mise dans chacune des épreuves suivantes : conversation avec le jury, mise en situation professionnelle collective et droit et gestion des collectivités territoriales. Parmi les candidat.e.s admis.es, à l'exception d'un 9/20 en grand oral, tou.te.s ont eu la moyenne à la fois à l'entretien et la mise en situation collective, ce qui témoigne du caractère discriminant de ces épreuves.

Concours interne : un bon niveau général

L'hétérogénéité évoquée précédemment a été un peu moins forte sur ce concours.

Les candidat.e.s étaient dans l'ensemble bien préparé.e.s, un grand nombre d'entre eux.elles via l'INSET d'Angers. Ce dernier avait cependant refusé de dispenser une préparation spécifique à la mise en situation collective afin de préserver l'égalité de tou.te.s pour cette première année de concours. Même s'il ne semble pas au jury qu'une telle préparation aurait changé profondément les attitudes des candidat.e.s, il a cependant noté une certaine uniformisation des propos tenus lors du débriefing au fil de la semaine. La bienveillance et l'empathie notamment ont été des valeurs particulièrement prisées en fin de semaine... mais peut-être cela tient-il aux aléas de l'ordre de passage et non aux échanges entre candidat.e.s.

Sans surprise, ceux.elles-ci connaissaient bien l'environnement des collectivités locales puisqu'elle.il.s en sont très majoritairement issu.e.s. On peut néanmoins regretter une forte concentration de personnes issues de l'Île-de-France, ce qui nuit un peu à la diversité des profils (mais en rien à leur qualité bien entendu).

Le jury a parfois déploré une présentation des parcours trop descriptive alors qu'il lui importait avant tout de comprendre les apports de ce cursus par rapport au projet professionnel futur. De ce point de vue, le dossier « RAEP » est opportunément ciblé sur des données factuelles que le jury a ponctuellement utilisées.

Le seuil d'admission a, là aussi, été fixé à un niveau équivalent aux années précédentes, ce qui a conduit au choix de redéployer 2 des 3 postes non pourvus au concours externe. Deux notes éliminatoires ont été attribuées dans chacune des épreuves suivantes : entretien avec le jury, mise en situation professionnelle collective, droit et gestion des collectivités territoriales. Sur l'ensemble des admis.es et pour les deux épreuves de grand oral et mises en situation, 4 notes inférieures à la moyenne ont été attribuées, soit un rôle moins sélectif que pour les externes.

3^e concours : un niveau un peu décevant

Le niveau global des candidat.e.s au 3^e concours était, dès le stade des écrits, inférieur à celui des deux autres concours. Cet élément interroge quelque peu dans la mesure où la diversité des parcours que ce concours a vocation à promouvoir n'était pour autant pas si marquée qu'on aurait pu l'espérer.

Les candidat.e.s retenu.e.s ont néanmoins convaincu le jury de leurs aptitudes à assumer les fonctions auxquelles le cadre d'emplois les destine au même titre que les autres admis.es.

Au global, le seuil d'admission a été fixé environ 1 point en dessous des deux années précédentes et seuls 3 postes sur 4 ont été pourvus. Une note éliminatoire en conversation avec le jury a été attribuée. Les candidat.e.s admis.es n'ont eu aucune note en-dessous de la moyenne au grand oral ou à la mise en situation collective.

ÉLÉMENTS DE RECOMMANDATION

Pour les candidat.e.s

De manière générale, on ne peut que conseiller aux candidat.e.s de considérer la préparation au concours d'administrateur.rice territoriale.e comme une préparation globale, c'est-à-dire axée par la force des choses sur l'action publique locale mais nécessitant aussi une forte ouverture d'esprit et un effort de réflexion sur les évolutions de la société de façon large. La capacité de problématisation, la vision globale sur le contexte de notre action, l'ouverture d'esprit, constituent en effet des qualités que le jury recherche chez de futur.e.s collègues ou collaborateur.rice.s.

Sur l'épreuve de mise en situation collective plus particulièrement, deux recommandations : ne pas oublier d'analyser la question avant de vouloir y répondre, ce qui peut nécessiter de prendre du temps pour ce faire et de gérer le silence qui en découle ; oser rompre le consensus (de manière respectueuse bien sûr) quand il commence à nuire à l'atteinte du résultat.

Pour le CNFPT

Compte tenu de la parfaite organisation du concours, le jury ne souhaite formuler au CNFPT qu'une seule recommandation, mais il le fait avec la profonde conviction qu'il faut y donner suite : autoriser le jury à conduire les oraux en disposant d'un trombinoscope des candidat.e.s ! En effet, lorsque l'on a entendu jusqu'à 9 candidat.e.s par jour et que l'on vérifie la cohérence des notes à chaque fin de journée, il est très compliqué de remettre des visages sur les noms. Disposer de cet outil ne nuirait en rien à l'objectivité du jury, sauf à considérer qu'il faudrait aussi recevoir les candidat.e.s les yeux bandés (...), mais l'aiderait considérablement dans sa mission.

Sur un tout autre plan, il semble souhaitable de clarifier ce que le jury apprécie, et donc note, lors de l'épreuve de mise en situation collective. Si en effet le texte actuel dispose que l'on évalue le débriefing et pas la mise en situation elle-même, cette consigne se heurte à une constatation de bon sens : un.e candidat.e qui réalise une très mauvaise prestation lors de la mise en situation elle-même mais l'analyse très justement devrait avoir une très bonne note. Une telle conclusion interroge le jury qui propose donc qu'il soit formalisé plus clairement qu'il est tenu compte aussi de la prestation lors de la mise en situation, tout en restant focalisé sur les aspects comportementaux et non sur le contenu technique des échanges.

Pour conclure ce rapport, je souhaite féliciter les lauréat.e.s du concours et leur dire à quel point les collectivités comptent sur leur investissement, leurs compétences et leurs qualités humaines pour apporter leur contribution à une action publique locale confrontée à de nombreux défis mais plus que jamais indispensable à la qualité du lien social et au quotidien de nos concitoyen.ne.s, notamment les plus fragiles. Elle.il.s en ont incontestablement le potentiel.

Laurence Quinaut

Mai 2017

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'économie

Le marché du travail en France doit-il être réformé ?

Composition portant sur un sujet de droit public

L'application du principe de laïcité dans les relations entre les collectivités territoriales et leurs usager.ère.s.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Refonte de la politique sportive pour en faire un axe fort du vivre ensemble.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Le rêve européen est-il définitivement révolu ?

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

La Cour des comptes, garante de la bonne gestion publique ?

Le rôle moteur du secteur public local dans l'investissement public est-il en péril ?

L'évolution des règles communautaires en matière de suivi et de contrôle des budgets nationaux : efficacité renforcée ou complexification technocratique ?

La mise en place du prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu est-elle utile ?

2) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse portant sur un sujet d'économie

Les outils et les initiatives locales pour le maintien et la création d'emplois.

Note de synthèse portant sur un sujet de droit public

Évolutions normatives et jurisprudentielles en matière de police administrative et d'ordre public.

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle

Préparation d'une communication d'un maire-président relative à la mutualisation de services entre l'EPCI et certaines communes membres.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Le rêve européen est-il définitivement révolu ?

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Intérêt et limites de la mise en place d'une loi de finances pour les collectivités territoriales.

En quoi la certification des comptes serait souhaitable pour les budgets des collectivités locales ?

Grands enjeux d'une réforme de la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

Interactions entre baisse des dotations et investissement public.

Enjeux de la revalorisation des valeurs locatives pour les différents acteurs concernés (État, collectivités, contribuables...).

3) TROISIÈME CONCOURS

Note de synthèse portant sur un sujet d'économie

Coopérations et interactions économiques public/privé à l'échelle locale.

Note de synthèse portant sur un sujet de droit public

Bilan et perspectives sur le patrimoine et les achats des personnes publiques.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Généralisation du numérique pour améliorer la performance du service rendu aux usagers.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Le rêve européen est-il définitivement révolu ?

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Une loi de financement des collectivités territoriales est-elle nécessaire ?

Est-il possible d'enrayer la progression des dépenses de personnel des collectivités territoriales ?

Objectifs et limites d'une démarche de certification des comptes des collectivités territoriales.

VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEUR.RICE.S

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'économie

Sujet pertinent et d'une actualité « brûlante » qui, de ce point de vue, pouvait inhiber les candidat.e.s. Classique, il ne présentait pas de difficulté particulière, ni dans sa formulation ni dans la réponse qu'il appelait, et conduisait à exposer des questions aussi variées qu'intéressantes. Le corpus de documents pouvait être délicat à traiter en raison de sa forme et de son contenu.

Dans l'ensemble, le sujet a plutôt été correctement perçu et bien traité par les candidat.e.s qui ont compris qu'il était en phase avec l'actualité. Pour autant, elle.il.s n'ont pas tou.te.s intégré les fondamentaux théoriques nécessaires pour correctement l'appréhender. À l'inverse, certain.e.s ont donné le sentiment qu'elle.il.s récitaient leurs fiches. La nouveauté du rapport documentaire peut, à la marge, aider certain.e.s candidat.e.s.

Le niveau des candidat.e.s était globalement homogène, le sujet se prêtant peu à des écarts marqués. Si leur niveau de connaissances s'avère correct, la capacité à problématiser des candidat.e.s demeure perfectible. Elle.il.s savent généralement tout ce qu'on dit du sujet, ce qui n'équivaut pas à une maîtrise du sujet lui-même.

La première difficulté rencontrée est celle qui consiste à définir le sujet, en l'espèce, définir le marché du travail (nombreuses inversions constatées entre offre et demande). La structuration des développements n'a pas posé problème aux candidat.e.s, qui n'ont en revanche pas toujours su mobiliser la théorie et les raisonnements économiques qui s'imposaient. Comme toujours, une bonne copie combine richesse des connaissances théoriques, rigueur dans la construction du plan et bonne appréhension des outils de politique économique.

L'épreuve demeure utile, permettant à la fois de tester les connaissances théoriques et le suivi de l'actualité des candidat.e.s, en gardant une certaine sélectivité.

Composition portant sur un sujet de droit public

Ce sujet intéressant, bien que donné sous des formulations un peu différentes antérieurement, demeure incontournable pour tout.e candidat.e à un concours administratif. Le thème de l'application du principe de laïcité dans les relations entre les collectivités territoriales et leurs usager.ère.s est d'une actualité indiscutable. Le sujet fait appel à une connaissance de la société mais d'abord à l'argumentation juridique. Il présente l'intérêt d'être pluridisciplinaire (droit administratif général, droit et gestion des collectivités territoriales, de la fonction publique, des libertés publiques mais aussi constitutionnel ou de l'Union européenne), ce qui suppose que les candidat.e.s maîtrisent l'ensemble du droit public. Il était nécessaire d'en délimiter les contours, puis d'argumenter une démonstration faisant appel à des connaissances juridiques précises et à une belle culture générale. Apparaissant facile, ce sujet imposait un raisonnement rigoureux avec un certain recul.

La majorité des candidat.e.s a bien cerné l'essentiel du débat qui consistait à expliciter la laïcité par l'obligation de neutralité des agent.e.s et l'interdiction de financement public des cultes, puis à nuancer les libertés permises par cette laïcité au nom de l'intérêt général ou de l'ordre public. Il semble que nombre d'entre eux.elles attendaient un sujet aussi actuel. La thématique choisie était prévisible, et tou.te.s les candidat.e.s auraient dû s'entraîner à rédiger sur le principe de laïcité lors de la préparation de l'épreuve. Beaucoup d'entre eux.elles ne prennent toutefois pas le temps d'analyser la portée du sujet proposé. Celui-ci a parfois été perçu comme une forme de dissertation assez générale sur la laïcité. L'expression écrite a souvent été décevante, tout comme le niveau de connaissances jurisprudentielles. Le niveau d'ensemble des candidat.e.s est toutefois plutôt satisfaisant. Certain.e.s d'entre eux.elles ont su tirer des informations des documents. D'autres les ont sollicités à l'excès, au risque de faire de leur synthèse la construction exclusive du raisonnement. Si le niveau de connaissances est assez bon, la maîtrise de l'épreuve l'est un peu moins. Il était difficile de percevoir de très grandes différences entre les candidat.e.s.

Cette épreuve est tout à fait essentielle pour apprécier le niveau des connaissances des candidat.e.s en droit public, leur aptitude à la réflexion et leurs qualités rédactionnelles. Il serait à terme intéressant de sonder les lauréat.e.s du concours pour connaître leur perception quant à l'aide des documents fournis.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Le sujet était adapté au concours externe. Il ne demandait pas de connaissances techniques pointues ou de prérequis indispensables à la bonne réussite de l'épreuve. Son apparente simplicité nécessitait une bonne maîtrise du cadre juridique et institutionnel des collectivités territoriales. Son aspect généraliste plaçait les candidat.e.s sur un pied d'égalité, sans avantager ceux.elles qui se seraient déjà frotté.e.s à ces questions. Le dossier était complet, bien équilibré et faisait appel aux qualités d'analyse et de hiérarchisation des thèmes des candidat.e.s. Il aurait toutefois pu comporter un peu moins de documents juridiques et un peu plus d'exemples concrets d'action des collectivités.

Les candidat.e.s ont globalement compris le sujet, mais l'ont rarement traité de façon complète. Le traitement du dossier d'appui reste succinct, et l'état de la question n'est pas dressé avec toute l'exhaustivité nécessaire et attendue. Beaucoup n'ont pas totalement intégré la dimension du « vivre ensemble », ou ont commis des contresens sur l'interprétation de la loi « NOTRe ». Le niveau d'ensemble est donc plutôt moyen, avec de grands écarts de notes. Si la majorité des candidat.e.s s'attache à traiter le sujet en respectant les consignes de l'épreuve, mettant en lumière une préparation correcte, une partie d'entre eux.elles aborde encore cette épreuve sans connaître les formes requises de la note de synthèse. Le style est parfois maladroit, et le soin et la maîtrise du temps déficients.

Dans leur ensemble, les candidat.e.s ont fait preuve d'une qualité de synthèse et d'un effort d'originalité pour les propositions. Les éléments les mieux traités concernent le caractère intégrateur du sport. L'articulation des idées, l'introduction et la vision des politiques publiques sont en revanche insuffisamment maîtrisées. Sans requérir un niveau de connaissances pointu, cette épreuve demeure sélective et discriminante. Elle permet d'évaluer la rapidité d'analyse des documents, la construction d'un devoir cohérent et l'aptitude rédactionnelle des candidat.e.s.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Ce sujet, dans l'air du temps, était pertinent et permettait aux candidat.e.s de montrer leurs connaissances en matière européenne, et leur capacité de raisonnement avec des références historiques et actuelles précises. Il a bien été compris dans l'ensemble, mais souvent de manière superficielle. Trop fréquemment réduit à la seule Union européenne, ce sujet nécessitait une certaine prise de risque des candidat.e.s en dépassant la seule actualité « brûlante » et en sortant du lot académique.

Rares sont les copies à interroger dans l'Histoire, la culture et l'espace toute l'étendue du rêve européen. Si le renforcement de la citoyenneté est généralement pris en compte, l'écrasante majorité des copies n'a pas abordé la nature de l'avenir du projet européen : fédéraliste ou coopératif. Certaines d'entre elles ont fait apparaître un manque d'esprit critique et une faiblesse d'argumentation.

Le niveau académique est dans l'ensemble correct, mais peu de candidat.e.s, capables de dépasser les affirmations conventionnelles, sont sorti.e.s du lot. Ceux.elles-ci ont fait preuve d'une bonne connaissance du fonctionnement des institutions européennes, en structurant leur réflexion et en s'interrogeant sur le fond. Les conclusions étaient souvent assez fades et sans véritables perspectives. Les correcteur.rice.s ont enfin relevé de trop nombreuses fautes de syntaxe et d'orthographe, peu en accord avec le niveau d'exigence du concours.

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Les sujets proposés balayés dans les questions étaient intéressants et diversifiés, concernant à la fois les finances publiques locales, celles de l'État et de l'Union européenne. Un meilleur équilibre entre finances publiques locales et finances publiques générales pourrait toutefois être recherché. Les collectivités auraient pu être plus présentes dans les thématiques, au travers par exemple du prisme des finances sociales. Il convient de noter que, bien que s'agissant d'une nouvelle épreuve, les questions posées n'auraient pas dû dérouter un.e candidat.e bien préparé.e.

Le sujet a donné lieu à peu de difficultés de compréhension des questions. Elles pouvaient être comprises même sans une grande connaissance des finances publiques, avec un niveau correct de culture générale et la lecture assidue d'un quotidien généraliste national. De nombreux.ses candidat.e.s n'ont pas pris le temps de proposer une problématique pertinente, et ont proposé un « étalement de connaissances » parfois hors sujet sans véritable analyse. Les correcteur.rice.s rappellent que chaque réponse doit correspondre à un raisonnement logique répondant à la question posée, et faisant preuve d'esprit critique.

Le niveau général des candidat.e.s est particulièrement hétérogène, avec d'une part d'excellentes copies s'illustrant particulièrement, et d'autre part de trop nombreuses prestations particulièrement faibles, sans recul ni analyse critique. Si les réponses sont dans l'ensemble correctement calibrées, l'analyse n'est pas

assez problématisée ni étayée par des références. Un parallèle peut être fait entre le degré de précision des réponses et le niveau de connaissances des candidat.e.s. Les candidat.e.s les moins expert.e.s se sont contenté.e.s de commenter les documents joints sans apport personnel.

2) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet d'économie

Le sujet proposé était intéressant, et correspondait à un enjeu d'actualité avec une dimension territoriale affirmée. Sans grandes difficultés, il devait permettre à la. au candidat.e d'allier connaissances socio-économiques, institutionnelles et propositions opérationnelles. Très orienté vers les intercommunalités, le dossier ne faisait quasiment pas mention des régions, ce qui a pu induire certain.e.s candidat.e.s en erreur.

Les candidat.e.s ont, dans leur majorité, bien cerné le sujet. Fort.e.s d'une assez bonne maîtrise de l'environnement local, beaucoup ont été en mesure de proposer un plan correct. Elle.il.s ont en revanche éprouvé des difficultés à dégager une thèse, des idées fortes, s'éloignant parfois de l'esprit professionnel que l'on peut demander dans le cadre d'une telle épreuve. Beaucoup peinent à prendre du recul pour identifier les enjeux, et à être concret.ète.s dans les propositions. Sur le plan méthodologique, un manque de rigueur dans l'introduction, qui permet de définir le périmètre du sujet, est aussi observé.

Les bonnes copies ont insisté sur le maintien et la création d'emplois, et ont collé au sujet en termes économiques, et non seulement juridiques ou règlementaires. Elles ont été au-delà de la simple présentation des outils mobilisables par les collectivités en faveur de l'emploi. Il fallait en particulier exploiter certaines théories économiques permettant de justifier l'existence de certains de ces outils. Il est apparu aux correcteur.rice.s que beaucoup de candidat.e.s n'ont pas l'habitude de traiter ce genre d'épreuve écrite. La différence s'est faite sur la maîtrise d'un argumentaire précis s'appuyant sur une utilisation astucieuse des documents, et renvoyant à l'analyse économique. De trop nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire flagrantes ont été observées.

La nature de l'épreuve comporte un risque non négligeable de traitement superficiel du sujet, et la simple constitution d'un catalogue des mesures du dossier. C'est pourquoi les candidat.e.s prenant des risques, tentant de donner une dynamique à leur copie et d'élargir la réflexion ont été valorisé.e.s. L'épreuve permet de sélectionner des profils de candidatures correspondant aux attentes de l'emploi d'un.e futur.e administrateur.rice.

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Classique et adapté à ce type d'épreuve, le sujet était pourtant complexe, car il portait sur des notions dont tout le monde entend parler au quotidien. Il était donc difficile de rester dans un cadre strictement juridique. La rédaction du sujet ne faisait pas apparaître clairement la nécessité de faire des propositions, ce qui a pu induire certain.e.s candidat.e.s en erreur. Les enjeux et évolutions normatives en matière de police administrative et d'ordre public permettaient un excellent test de capacité d'aide à la décision sur un sujet à la fois très actuel et partagé par de nombreuses communes. Très normatif et jurisprudentiel, le dossier pouvait toutefois être difficile d'accès à des candidat.e.s territoriaux.ales.

Le niveau d'ensemble est moyen, les candidat.e.s n'ayant dans l'ensemble pas su percevoir les différentes dimensions du sujet. L'ensemble des correcteur.rice.s note que la majorité des candidat.e.s n'a que très peu traité le volet « propositions » de l'épreuve, mettant en lumière une absence de prise en compte de la réforme qu'a connue cette épreuve. L'exercice de synthèse a bien été compris, mais la perception du sujet s'est rapprochée dans de trop nombreux cas d'un exercice de dissertation juridique. La plupart des candidat.e.s ont limité leurs développements à une simple approche juridique sans établir d'articulations pertinentes avec les réalités auxquelles les collectivités sont confrontées. Certains aspects juridiques importants ont aussi été délaissés.

La forme est également souvent déficitaire, avec trop de tournures de phrases non professionnelles. Très peu de notes pourraient être utilisées dans le milieu des collectivités, ce qui s'explique également par une culture territoriale devant être développée. Malgré les écueils, certain.e ;s candidat.e.s ont su hiérarchiser les informations, construire un plan, et ont compris la problématique résidant dans la conciliation entre pouvoirs de police administrative et libertés fondamentales dans un contexte d'état d'urgence.

Cette épreuve tire sa pertinence et sa sélectivité de l'évaluation de l'esprit de synthèse de la. du candidat.e, et de sa capacité à dégager de vraies stratégies en direction des décideur.euse.s. Sur cette capacité repose l'une des missions essentielles de futur.e.s DGS ou DGA.

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle

Le sujet de cette épreuve, bien que classique, voire attendu, permettait d'aborder de nombreux aspects : institutionnels, politiques, organisationnels, RH... Peut-être aurait-il gagné à préciser si l'EPCI avait ou non adopté son schéma de mutualisation afin d'éviter que chaque candidat.e ne suppose l'une ou l'autre option. Interrogeant les finalités, les moyens et les nouvelles manières d'exercer l'action publique, la commande exigeait de la du candidat.e d'investir la fonction d'aide à la décision. La documentation était adaptée et permettait de répondre au sujet. Elle aurait pu toutefois être actualisée et complétée.

Les candidat.e.s ont dans l'ensemble bien compris le sujet, qui ne comportait pas de réelles difficultés, et était d'actualité. Aucun problème majeur de compréhension n'a été relevé par les correcteur.rice.s. La difficulté souvent rencontrée par les candidat.e.s était l'intégration, dans leur note, des expériences des EPCI contenues dans le document, qui devaient servir d'exemple. Une confusion fréquente entre l'outil « schéma de mutualisation » et la démarche elle-même, plus vaste, est aussi apparue.

Le niveau général des candidat.e.s est plutôt bon. La majeure partie des candidat.e.s a le souci de présenter à la fois une réflexion politique et des propositions d'actions pragmatiques. Beaucoup de copies révèlent des capacités d'analyse, de structuration et d'efficacité étayées par un bon niveau de connaissance. Les meilleur.e.s candidat.e.s présentent une aptitude à faire des hypothèses motivées avec une prise de recul. Le niveau d'expression écrite (clarté des notions, précision du vocabulaire, style de la note administrative) n'est en revanche pas toujours au niveau attendu. Les possibilités d'illustration variées offertes par la documentation ont été trop peu utilisées, mettant en lumière de nombreuses faiblesses en ce qui concerne le volet opérationnel du sujet.

Sur le fond, cette épreuve est tout à fait intéressante pour ce concours d'administrateur.rice : elle permet de prendre connaissance de la capacité des candidat.e.s à traiter et synthétiser des informations, puis à les transformer en propositions opérationnelles. Les connaissances techniques et la capacité à répondre de façon pertinente à la commande s'y expriment (ou pas) de façon nette.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Le sujet proposé (« Le rêve européen est-il définitivement révolu ? ») était particulièrement intéressant, en raison de son actualité. Ce thème se prêtait à un véritable exercice de composition, s'éloignant du croisement entre composition et note de synthèse des années passées. La question de son rapport avec ce que l'on peut attendre de futur.e.s administrateur.rice.s territoriaux.ales est en revanche posée.

Les correcteur.rice.s observent des difficultés rencontrées par les candidat.e.s dans leur perception du sujet, qui ont pu entraîner certaines réponses hors sujet. La majorité des copies révèle des raisonnements formatés par une approche univoque de l'Europe. Il est ainsi caractéristique que le Conseil de l'Europe, ou les noms de Winston Churchill, d'Airbus ou d'Ariane n'y soient quasiment jamais apparus. L'appréhension de la notion de « rêve » a également été difficile.

Pour ces raisons, le niveau d'ensemble est jugé plutôt moyen. Assez scolaire, le traitement du sujet de beaucoup de candidat.e.s a révélé un manque d'esprit critique, donnant aux correcteur.rice.s l'impression de lire des copies de bachelier.ère.s ou d'étudiant.e.s de premier cycle, restituant un cours avec force références et citations pas toujours heureuses. Il y a eu peu de prises de position personnelles, et la question centrale du rapport entre nation et organisation unilatérale n'a été que peu traitée. La capacité d'aborder de manière globale un sujet ne se prêtant pas à un traitement chronologique linéaire a trop souvent fait défaut. L'expression française a aussi parfois été fautive.

À l'inverse, certains points forts sont à relever, en termes de connaissances et de capacités d'analyses notamment. Le traitement logique du sujet en deux parties (failles du modèle européen puis pistes pour réenchanter son rêve) a été largement utilisé.

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Les sujets proposés permettaient de balayer les différents aspects des finances locales. Ils étaient complémentaires et pertinents. Ils traitaient essentiellement des problématiques relatives aux finances locales, alors que le programme de l'épreuve est plus large. Les questions, actuelles, permettaient d'apprécier la compréhension globale de la matière par les candidat.e.s. Les documents fournis pouvaient alimenter leur réflexion, mais aussi constituer un handicap dans la gestion du temps d'une épreuve de trois heures.

Les candidat.e.s ont, en général, traité les cinq questions. Beaucoup se sont néanmoins enfermé.e.s dans les seules informations contenues dans les documents proposés. Ceux.elles qui disposaient de connaissances solides au-delà de ces documents ont mieux perçu les enjeux des sujets. Les correcteur.rice.s s'accordent

sur l'hétérogénéité du niveau des candidat.e.s. Une minorité d'entre eux.elles ne dispose clairement pas de connaissances suffisantes en finances publiques. Certain.e.s ignorent jusqu'à leurs principes. Au-delà, la volonté de structuration des candidat.e.s est parfois caricaturale et se heurte à un niveau rédactionnel et de soin préoccupant pour le concours d'administrateur.rice. Rares sont les copies présentant des diagnostics clairs et synthétiques. Celles-ci, d'un niveau exceptionnel pour certaines, se sont également démarquées par les précisions et l'argumentaire pertinent qu'elles proposaient.

La présence d'une épreuve de finances publiques désormais dès l'admissibilité est pertinente, au vu du contexte dans lequel évoluent les collectivités territoriales. Le format oblige les candidat.e.s à faire preuve d'un esprit de synthèse certain. Il faudra cependant veiller à ce que les intitulés ne favorisent pas les profils « internes de Bercy » bénéficiant de l'IGPDE au détriment des attaché.e.s territoriaux.ales en poste à responsabilité managériale. Au vu de la durée de l'épreuve et de la qualité des réponses attendues, trois questions pourraient suffire.

3) TROISIÈME CONCOURS

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet d'économie

Le sujet de cette épreuve, traitant des interactions public/privé à l'échelle locale, était bon. Les candidat.e.s ont, dans l'ensemble, su en percevoir les enjeux. Certain.e.s se sont heurté.e.s à un problème de méthode dans la réponse proposée au sujet. Cela se manifeste en particulier chez eux.elles par une difficulté à problématiser. Il en résulte donc un niveau global moyen à médiocre. Quelques bonnes copies sortant du lot sont toutefois à signaler.

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Ce sujet tirait sa pertinence des enjeux professionnels et des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles auxquels sont confrontées les collectivités territoriales. Le dossier mis à la disposition de la du candidat.e n'était pas pleinement adapté à un troisième concours. Les documents, trop limités à la jurisprudence administrative, ne permettaient guère de prendre du recul, ce qui est pourtant attendu d'un.e dirigeant.e territoriale.e. Les éléments relatifs aux objectifs poursuivis au-delà du respect des textes faisaient également défaut.

Le niveau est très insuffisant, voire plutôt faible dans l'ensemble. Les candidat.e.s n'ont manifestement pas bien perçu le sujet et n'ont pas su, à de rares exceptions près, le mettre en perspective. Le dossier n'a jamais été abordé dans l'ensemble de ses composantes essentielles. La seconde partie sur les propositions opérationnelles n'est pas du tout connue ni assimilée par les candidat.e.s, alors même que le sujet fait partie des thèmes régulièrement évoqués en gestion publique, et que l'actualité fourmille d'exemples plus ou moins intéressants. Beaucoup de copies sont peu claires ou pertinentes et manquent cruellement d'efficacité. Certain.e.s ne maîtrisent pas l'environnement territorial professionnel qui doit être le leur, et font des confusions juridiques importantes et inquiétantes à ce niveau. Cela pourrait s'expliquer par un niveau insuffisant de formation et de préparation des candidat.e.s.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Ce sujet, au champ très large, était délicat à traiter pour les candidat.e.s du troisième concours. Il pouvait être perçu comme trop vaste, trop conceptuel ou trop théorique. En l'absence d'expériences sur le terrain et dans ce domaine, il pouvait être difficile à appréhender. Le sujet et le dossier d'appui relevaient d'un domaine technique nouveau, à tel point que la doctrine peine à s'approprier ce thème novateur.

La perception du sujet par les candidat.e.s a été assez partielle dans l'ensemble. La compréhension des solutions était difficile en situation stressante. Le cadre et les exigences propres à la note de synthèse ne sont pas maîtrisés par les candidat.e.s. Les formes requises ne sont pas toujours au rendez-vous. Les copies ne reflètent pas une compréhension globale du sujet et une capacité opérationnelle (peu de copies ont proposé un plan d'actions). L'épreuve est non maîtrisée sur la forme et sur le fond. L'ensemble est donc très moyen. Les quelques bonnes copies se sont détachées par un traitement équilibré, des rédactions denses, un raisonnement précis ou encore un plan apparent, logique et dynamique. Cette épreuve sélective exige de la part des candidat.e.s des qualités de synthèse et de formalisation de propositions.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Le sujet de cette épreuve était particulièrement intéressant en raison de son actualité. D'une manière globale, le sujet a été bien perçu par les candidat.e.s. Il en résulte un niveau d'ensemble correct avec plusieurs excellentes copies (14/20 et plus) et peu de copies avec une note éliminatoire. Parmi les points forts, citons les connaissances et références, souvent identiques. Des difficultés dans l'expression française (répétitions...) sont en revanche à signaler.

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

La question 1, traitant d'une loi de financement des collectivités territoriales était assez complexe pour le troisième concours et valait sans doute trop de points. Les questions 2 et 3 étaient au contraire très pertinentes et auraient mérité un barème plus important. Les candidat.e.s ont généralement mal perçu les sujets, proposant des solutions peu opérationnelles, qui traduisent une méconnaissance des enjeux RH. La question 3 a été correctement traitée. Le niveau de connaissance est assez limité, et plusieurs hors sujet sont même apparus. Les analyses ne sont pas assez approfondies, et les réponses pas toujours structurées (absence de plans). Peu de bonnes copies sont à relever. L'épreuve prévoit l'explication et le commentaire des documents joints. Or cela a été fait par peu de candidat.e.s.

VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) CONCOURS EXTERNE

Mise en situation professionnelle collective

Contexte	Une agglomération et sa ville centre ont entrepris en début de mandat une démarche de mutualisation des services. Cette mutualisation se déroule en plusieurs phases successives après deux mandats où les deux collectivités fonctionnaient de manière assez indépendante.
Problématique proposée	La directrice générale des services souhaite développer une stratégie de communication interne en direction de tous les services mutualisés ou non, afin de renforcer une culture commune au sein de tous les services, et de faciliter l'harmonisation des pratiques et des outils. Les services de leur côté expriment de nombreuses inquiétudes sur les changements en cours (déménagements, évolutions des missions et outils communs et procédures). Elle vous demande de lui faire des propositions en vue d'un échange en comité de direction.
Fonctions occupées par les candidat.e.s	<ul style="list-style-type: none">• Directeur.rice des ressources humaines• Directeur.rice de la communication• Directeur.rice des services informatiques• Directeur.rice des finances
Contexte	Une ville de 300 000 habitant.e.s a fait du soutien à l'excellence sportive et aux sportifs de haut niveau un axe bien visible de sa politique. La ville comporte 4 clubs professionnels dans des sports collectifs (football, handball, basket et rugby), un club d'athlétisme où officient un médaillé olympique et 3 champions d'Europe. Elle organise un tournoi de tennis professionnel par an pour le compte de l'Association de Tennis Professionnel (ATP). Ses établissements scolaires renferment plusieurs établissements sport-études...

Problématique proposée	Les contraintes budgétaires amènent le maire à envisager une réduction du budget dévolu à la politique d'excellence sportive. Celui-ci souhaite des propositions pour mener une politique moins onéreuse en matière d'excellence sportive, tout en maintenant sa visibilité.
Fonctions occupées par les candidat.e.s	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur.rice des finances • Directeur.rice des sports • Directeur.rice du développement économique et de l'attractivité • Directeur.rice de la communication

Droit et gestion des collectivités territoriales

- Les référendums locaux
- Les organes de gestion de la fonction publique territoriale
- L'allongement des carrières professionnelles
- Identités et différences entre collectivités territoriales et établissements publics
- Les collectivités d'outre-mer
- Faut-il revoir le statut général des fonctionnaires ?
- Réformes territoriales : changer les pratiques ou changer les institutions ?
- La fusion de communes aujourd'hui
- L'encadrement supérieur et dirigeant des collectivités territoriales
- L'Outre-mer dans la République
- Le couple État - Collectivités territoriales dans l'administration des territoires
- Les transferts de compétences et de charges et leur compensation
- Les modes de scrutin locaux
- Le pouvoir réglementaire local
- Le droit à l'expérimentation

Questions européennes

- L'élargissement de l'Union européenne s'est-il fait au détriment de son approfondissement ?
- Quelle politique d'immigration pour l'Union européenne ?
- L'Union européenne a-t-elle encore vocation à s'élargir ?
- Les étapes de la construction européenne : vers quelle Europe politique ?
- Quel avenir pour les « quatre libertés fondamentales de l'Union européenne » dans le cadre de la mondialisation ?
- Les principales justifications de la révision des différents Traités européens
- La Banque centrale européenne : rôle « leader » ou « suiveur » des marchés financiers ?
- La différenciation au sein de l'Union européenne
- Le juge national, juge de droit commun de l'Union européenne
- L'influence du droit européen sur le droit national
- Le couple franco-allemand a-t-il encore du sens aujourd'hui ?
- La politique des fonds structurels européens favorise-t-elle véritablement le rattrapage des régions en retard en développement ?
- L'Union économique et monétaire : quels enjeux depuis la crise monétaire ?
- La politique de cohésion économique et sociale favorise-t-elle une meilleure intégration des nouveaux États membres dans l'Union européenne ?
- Le statut de l'État membre de l'Union européenne
- « Dialogue » ou « concurrence » des juges ?

Questions sociales

- La place de l'assurance maladie obligatoire
- Le statut des réfugié.e.s
- Le logement social
- La négociation collective
- La formation professionnelle
- L'adoption
- Les politiques de logement social
- Le modèle social français
- Le financement des dépenses d'aide sociale en France

Anglais

- I, Daniel Blake shows us the virtuous 'deserving poor' – how conservative
(*The Guardian*, 2 novembre 2016)
- How Britain's young muslims are tapping into a £2 trillion market
(*The Guardian*, 16 octobre 2016)
- School libraries change lives. Cutting them would be disastrous
(*The Guardian*, 17 novembre 2016)
- The Commons: could co-housing offer a different kind of great Australian dream?
(*The Guardian*, 30 octobre 2016)
- Media should rethink coverage in wake of Brexit vote, says Justin Webb
(*The Guardian Weekly*, 5 juillet 2016)
- Could Trump end the culture wars?
(*The New York Times*, 9 novembre 2016)
- British politics gives a sense of government by old school chums
(*The New York Times*, 7 juillet 2016)
- The Sun leads British media for Brexit
(*The Financial Times*, 14 juin 2016)
- Even if Donald Trump loses, his legacy will live on in US politics
(*The Independent*, 21 juillet 2016)
- Robot Amelia – a glimpse of the future for local government
(*The Guardian*, 4 juillet 2016)
- The crisis in Britain's parks is a social justice issue
(*The Guardian*, 29 septembre 2016)
- Why the rise in post-Brexit nationalism could have unexpected benefits
(*The Independent*, 25 août 2016)
- The UK doesn't need more social housing – but we do need to build more homes
(*The Telegraph*, 29 novembre 2016)
- A clear strategy on tall buildings is the only way to control developers
(*The Observer*, 27 août 2016)
- Care for elderly 'close to collapse' across UK as council funding runs out
(*The Guardian*, 26 novembre 2016)

Allemand

- Dieser Parteitag zeigt Merkels Kontrollverlust
(*Die Welt*, 7 décembre 2016)
- Flüchtlinge: Wie 1989
(*Die Zeit*, 27 août 2015)
- Vom Wunderkind zur Wutfrau; Die Schriftstellerin verbirgt sich, ihr Werk aber ist allgegenwärtig: Elfriede Jelinek wird 70
(*Süddeutsche Zeitung*, 20 octobre 2016)

Espagnol

- Uno de cada cuatro jóvenes con trabajo vive en riesgo de pobreza
(ABC - Madrid, 23 novembre 2016)
- Los dictadores que ama la izquierda
(ABC - Madrid, 29 novembre 2016)

Italien

- Labirinti e Minotauri
(L'Espresso, 4 septembre 2015)

2) CONCOURS INTERNE

Mise en situation professionnelle collective

Contexte	La ville de « A » désire mettre en place un nouveau système de rémunération qui valorise les fonctions et les résultats des agent.e.s.
Problématique proposée	À la demande de la du DGS, un groupe de travail de directeur.rice.s est chargé de faire des propositions afin de préciser les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif.
Fonctions occupées par les candidat.e.s	<ul style="list-style-type: none">• Directeur.rice des ressources humaines• Directeur.rice des finances• Directeur.rice des services techniques• Directeur.rice des services à la population
Contexte	Un département rural, confronté à la progression de ses dépenses sociales, l'évolution de ses compétences et la baisse des dotations de l'État a engagé plusieurs pistes de réflexion pour diminuer ses charges de fonctionnement. Parmi ces pistes, figure une demande d'élaboration d'une stratégie patrimoniale afin de maîtriser les coûts de gestion et d'entretien.
Problématique proposée	La présidente souhaite disposer le plus rapidement possible d'axes de travail, notamment en matière de rationalisation du parc immobilier et de valorisation du patrimoine foncier bâti et non bâti. Le directeur général des services demande donc aux directions concernées d'établir des propositions concrètes et une démarche associant les vice-président.e.s concerné.e.s.
Fonctions occupées par les candidat.e.s	<ul style="list-style-type: none">• Directeur.rice des affaires foncières• Directeur.rice des bâtiments• Directeur.rice des ressources humaines• Directeur.rice des finances

Droit et gestion des collectivités territoriales

- La démocratie locale : quelle effectivité ?
- Les collectivités territoriales et les politiques sportives
- Les politiques des collectivités territoriales en direction des jeunes
- Les politiques de prévention et de protection des collectivités territoriales en direction de la petite enfance
- La participation des citoyen.ne.s à l'élaboration des politiques publiques améliore-t-elle ces politiques ?
- Comment moderniser la gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales ?
- Les transferts et délégations de compétences de la loi NOTRe
- Quel pouvoir normatif pour les collectivités territoriales ?
- Faut-il davantage de métropoles ?
- Les transferts de compétences et leur compensation
- Quels modes de gestion pour les services publics locaux ?
- La culture et les collectivités territoriales
- L'influence du droit de l'Union européenne sur les collectivités territoriales

- Les nouvelles grandes régions sont-elles des régions fortes ?
- Pourquoi le département n'a-t-il jamais été supprimé ?
- Quels modes de gestion pour les services publics locaux ?

Questions européennes

- L'Union européenne tend-elle vers un modèle fédéral ?
- La politique étrangère de l'Union européenne est-elle un mythe ?
- La prise en compte du droit de l'Union européenne par les juges nationaux.
- Les relations de l'Union européenne avec le reste de l'Europe
- L'Union européenne face à la menace terroriste
- La coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures : compétences dévolues à l'Union européenne et limites des États membres
- Le principe de « libre concurrence » et les règlements d'exemption
- La protection des libertés fondamentales au sein de l'Union européenne
- Le principe d'équivalence en droit national
- Les décisions entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil des ministres : conflits ou convergences ?
- Le système juridictionnel de l'Union européenne : Cour de justice et Tribunal de Première Instance
- Les effets de l'applicabilité directe du droit de l'Union européenne
- Les politiques de coopération de l'Union européenne
- L'administration européenne

Questions sociales

- La politique de l'emploi
- Les régimes complémentaires de retraite
- Les politiques familiales en Europe
- Quel est le rôle des syndicats dans l'évolution des conditions de travail ?
- L'Organisation internationale du travail
- La branche « famille » de la Sécurité sociale
- La négociation collective de travail
- L'adaptation de la société au vieillissement
- Les groupements hospitaliers de territoire
- Les mesures en faveur des enfants handicapés
- La reconnaissance de travailleur.euse handicapé.e
- La caisse de solidarité pour l'autonomie

Anglais

- Boris Johnson grilled over past 'outright lies' at uneasy press conference
(*The Guardian Weekly*, 19 juillet 2016)
- Brown shoes and loud ties 'hinder investment banking hopefuls'
(*BBC News*, 1^{er} septembre 2016)
- In these hopeless times, we need Clueless more than ever
(*The Guardian*, 27 juillet 2016)
- At a school of immigrants, challenges reach far beyond the classroom
(*The New York Times*, 22 octobre 2016)
- Brexit so complex it could overwhelm politicians, warn senior academics
(*The Guardian*, 2 novembre 2016)
- Can't afford an NYU dorm? School to offer 'Grandma's spare room' instead
(*The Guardian*, 27 novembre 2016)
- Child protection services judged 'unsatisfactory and inconsistent'
(*The Guardian*, 12 octobre 2016)
- Daily mile' craze in Britain hopes to tackle national obesity crisis

(*The Washington Post*, 30 novembre 2016)

- Deluged immigration courts, where cases stall for years, begin to buckle
(*The New York Times*, 1er décembre 2016)
- Frankfurt in front: the city poised to become London's gateway to Europe
(*The Guardian*, 22 septembre 2016)
- London mayor issues pollution warnings at bus stops and tube stations
(*The Guardian*, 1er décembre 2016)
- Magistrates demand prison visits as part of judicial training
(*The Guardian*, 1er novembre 2016)
- Our universities and research centres are thriving. Brexit threatens them
(*The Guardian*, 16 octobre 2016)
- What does the insect industry want? A cricket in every pot
(*The Washington Post*, 1er décembre 2016)
- Young, British and living in Europe – Brexit has turned our lives upside down
(*The Guardian*, 2 novembre 2016)

Allemand

- Vorwärts nach Absurdistan
(*Tageszeitung*, 15 mars 2016)
- Flüchtlingskrise: Das große Teilen
(*Die Zeit*, 18 février 2016)
- Joachim Gauck: Gauck again
(*Die Zeit*, 23 avril 2016)

Espagnol

- ¿Quién vive en una burbuja? Se tilda de naif a la gente culta que observa desfavorida el ascenso de Trump y el racismo
(*El País*, 19 novembre 2016)
- Vida y muerte de un narcisista
(*ABC*, 26 novembre 2016)
- Marihuana, el otro muro
(*El País*, 16 novembre 2016)

Italien

- Ma il mondo, non era di tutti? Un'antologia per parlare di confini
(*Huffington Post*, 13 décembre 2016)

3) TROISIÈME CONCOURS

Mise en situation professionnelle collective

Contexte	La commune de « X » est en plein développement démographique. Au cours de travaux de fondation de nouveaux immeubles, une bombe de la Seconde guerre mondiale est découverte dans une zone où résident 2 000 habitant.e.s et où se trouvent un gymnase, une station de métro et des lignes de bus.
Problématique proposée	Nous sommes vendredi, il est 15 h 30. La DGS demande aux directeur.rice.s concerné.e.s de lui proposer les éléments essentiels d'un plan de crise afin de préparer la première réunion avec tou.te.s les acteur.rice.s.
Fonctions occupées par les candidat.e.s	<ul style="list-style-type: none">• Directeur.rice des services prévention/sécurité• Directeur.rice des services éducation, enfance et petite enfance• Directeur.rice de la communication et des relations habitant.e.s• Directeur.rice du cadre de vie (qui gère la relation avec le syndicat des transports)

Droit et gestion des collectivités territoriales

- Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER)
- Votre regard critique sur la démocratie locale
- Quel rôle pour les nouvelles régions ?

Questions européennes

- Le système de contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne
- Existe-il un droit européen de l'asile ?

Questions sociales

- Les clauses sociales d'insertion

Anglais

- UK and France strengthen pact on Calais migrants
(*The Financial Times*, 30 août 2016)
- Calais refugee children abandoning plans to reach UK
(*The Guardian*, 22 septembre 2016)
- Creeping Progress in Pledge to Cut Calories in Sugary Soda
(*The New York Times*, 22 novembre 2016)

VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEUR.RICE.S

1) CONCOURS EXTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

Les prestations contrastées révèlent des connaissances réelles ou pas de la matière selon les candidat.e.s. Les connaissances de droit public de base sont tantôt oubliées ou méconnues, particulièrement en droit administratif ou en finances publiques. Il est fréquent de constater que les étudiant.e.s ont des difficultés à définir ce qu'est le service public ou un.e fonctionnaire. Nombre de candidat.e.s s'inspirent d'une connaissance étatique révélant une méconnaissance certaine du monde territorial.

Questions sociales

Les candidat.e.s ont une culture générale sur les questions sociales plus uniforme que celle des candidat.e.s des précédents concours. Les sujets ont toujours été traités sans lacune fondamentale. Aucune question n'a paru profondément déranger les candidat.e.s.

Questions européennes

Les candidat.e.s se sont dans l'ensemble bien préparé.e.s. Les connaissances générales sur l'Union européenne sont satisfaisantes et plutôt bien actualisées. Cependant, on note une difficulté à développer une véritable thèse, un traitement original et convaincant du sujet proposé chez beaucoup de candidat.e.s. Peu de démarches personnelles. Cela explique une majorité de notes autour de 12/20. On relève assez peu de notes sous la moyenne mais aussi très peu de très bonnes notes.

Anglais

L'ensemble est globalement moyen avec quelques candidat.e.s qui se distinguent dans leurs prestations. Les sujets abordés par les articles n'ont posé aucun problème de par leurs contenus, ce qui suppose une bonne culture générale de la part des candidat.e.s. Au niveau linguistique, les examinatrice.s constatent des problèmes récurrents de prononciation et d'intonation. Pour certain.e.s candidat.e.s, les bases grammaticales et lexicales sont à conforter pour une expression plus fluide et variée. L'exercice de traduction est souvent laborieux, la mise en français étant calquée sur l'anglais.

Allemand

Les résultats sont contrastés. Deux candidat.e.s avaient un excellent niveau, tant au plan linguistique qu'au plan de la culture générale concernant les pays germanophones. Une candidate avait un niveau globalement correct mais la précision linguistique n'était pas convaincante.

Espagnol

Les candidat.e.s ont montré un niveau homogène de préparation de cette épreuve de langue. Ils ont fait montre de qualités évidentes, de beaucoup de vivacité de bon aloi et d'une volonté de communiquer agréable pour un oral.

Italien

Une seule candidate ayant un excellent niveau de connaissance de la langue italienne, et qui s'exprime avec fluidité.

2) CONCOURS INTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

Dans l'ensemble, les candidat.e.s n'ont pas une connaissance suffisante des données juridiques parfois de base. Peu de candidat.e.s présentent le recul auquel on pourrait s'attendre, en interne, sur des questions mêlant approche juridique et approche de gestion.

Questions européennes

Les candidat.e.s ont bien révisé dans l'ensemble. Quelques imprécisions dans les plans, les thèses et les conclusions.

Questions sociales

D'une manière générale, les candidat.e.s semblent avoir mieux préparé l'épreuve que leurs prédécesseurs des années antérieures. Le niveau des évaluations est supérieur.

Anglais

50 % des candidat.e.s n'arrivent pas à la moyenne. Un manque de préparation mais aussi un niveau ne permettant pas de mener à bien les tâches requises, sont observés. Les candidat.e.s se situant entre 3/20 et 7/20 ne semblent pas avoir appréhendé les difficultés de l'épreuve. Les bon.ne.s candidat.e.s font preuve d'un esprit d'analyse et d'une bonne connaissance de l'actualité dans leurs commentaires des documents. Les examinatrice.s recommandent une écoute régulière des informations pour une amélioration de la prononciation qui est souvent peu authentique. Les règles de grammaire devraient être confortées pour une expression plus cohérente.

Allemand

Au vu des attentes du concours, les candidat.e.s sont d'un assez, voire très bon niveau.

Espagnol

Les candidat.e.s étaient préparé.e.s et capables de témoigner leurs expériences avec une grande diversité de points de vue et d'accents. Les examinateur.rice.s soulignent la grande fluidité de deux candidat.e.s, qui ont un niveau bilingue.

Italien

Un excellent niveau d'italien a été relevé, tant du point de vue linguistique que du point de vue culturel.

3) TROISIÈME CONCOURS

Droit et gestion des collectivités territoriales

Le programme de l'épreuve n'est pas maîtrisé, et les exigences formelles de l'épreuve sont méconnues. Les réponses aux questions manquent de réflexion, notamment stratégique. Les connaissances de base exigées dans cette matière restent superficielles. L'actualité et le contexte des collectivités territoriales manquent de précision. Les attendus de l'épreuve ne sont ni pratiqués ni maîtrisés par les candidat.e.s auditionné.e.s.

Questions européennes

Bonnes connaissances générales et actualisées.

Questions sociales

Bon niveau, de solides connaissances.

Anglais

Sur le nombre de candidat.e.s auditionné.e.s, la moitié a eu des notes inférieures à la moyenne. Pour ceux. elles-ci, il y a un évident manque de préparation. Le niveau de langue ne permet pas d'accomplir les tâches requises par l'épreuve.

DONNÉES STATISTIQUES

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe 24 postes
Concours interne 22 postes
Troisième concours 4 postes
Soit un total de 50 postes

X. CANDIDAT.E.S INSCRIT.E.S

	Externe	Interne	Troisième Concours	TOTAL
PARIS	289	148	20	457
BORDEAUX	43	24	7	74
RENNES	47	19	4	70
LYON	62	34	3	99
STRASBOURG	36	18	4	58
REUNION	14	10	0	24
MARTINIQUE	12	10	0	22
TOTAL	503	263	38	804

XI. CANDIDAT.E.S ADMIS.ES À CONCOURIR

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	286	144	13	443
BORDEAUX	42	24	6	72
RENNES	47	18	3	68
LYON	59	34	2	95
STRASBOURG	35	17	4	56
REUNION	11	10	0	21
MARTINIQUE	11	10	0	21
TOTAL	491	257	28	776

TYPLOGIE DES REJETS

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Hors délai	3	1	0	4
Dossier incomplet	2	3	3	8
Diplôme	5			5
Nationalité	1	0	0	1
Ancienneté insuffisante		2	7	9
Absence de la page de choix de matières	1	0	0	1
TOTAL	12	6	10	28

XII. CANDIDAT.E.S PRÉSENT.E.S

JOUR 1

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	122	93	10	225
BORDEAUX	20	15	5	40
RENNES	20	13	3	36
LYON	19	22	1	42
STRASBOURG	18	13	2	33
LA RÉUNION	3	7	0	10
MARTINIQUE	5	8	0	13
TOTAL	207	171	21	399

JOUR 5

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	115	90	10	215
BORDEAUX	20	15	5	40
RENNES	19	13	1	33
LYON	19	20	3	42
STRASBOURG	17	13	2	32
LA RÉUNION	3	6	0	9
MARTINIQUE	4	8	0	12
TOTAL	197	165	21	383

XIII. PROFIL DES CANDIDAT.E.S INSCRIT.E.S

SEXE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
HOMMES	257	143	18	418
FEMMES	246	120	20	386
TOTAL	503	263	38	804

ÂGE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Moins de 25 ans	269	0	0	269
25 – 29 ans	128	22	0	150
30 – 34 ans	43	68	4	115
35 – 39 ans	21	68	9	98
40 – 44 ans	25	52	15	92
45 – 49 ans	9	30	5	44
50 – 54 ans	6	17	2	25
55 – 59 ans	1	5	3	9
60 ans et plus	1	1	0	2
TOTAL	503	263	38	804

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Inférieur au bac	0	1	0	1
Bac	1	5	3	9
Bac+2	1	5	0	6
Bac+3	54	16	1	71
Bac+4	65	34	2	101
Bac+5 ou plus	379	202	32	613
Disp. 3 enfants	3	0	0	3
TOTAL	263	342	38	804

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	40	18	1	59
Bourgogne-Franche-Comté	8	7	1	16
Bretagne	31	6	3	40
Centre-Val de Loire	10	2	0	12
Corse	0	1	0	1
Grand Est	40	18	4	62
Guadeloupe	3	3	0	6
Guyane	1	1	0	2
Hauts-de-France	29	22	1	52
Île-de-France	204	116	16	336
Martinique	9	8	0	17
Normandie	11	4	1	16
Nouvelle Aquitaine	36	11	4	51
Occitanie	32	14	1	47
Pays de la Loire	14	5	2	21
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22	17	4	43
La Réunion	13	10	0	23
TOTAL	503	263	38	804

XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES

CONCOURS EXTERNE

	COMPOSITION D'ÉCONOMIE (coef. 3)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	9,73	12,91	12,65
Note maximum	15,5	15,5	15,5
Note minimum	0	10	10,5
Nombre de notes supérieures à 10	116	51	21
Nombre de notes éliminatoires	14		

	COMPOSITION DE DROIT PUBLIC (coef. 3)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	10,42	13,04	12,79
Note maximum	18	18	16
Note minimum	0	8,5	9,5
Nombre de notes supérieures à 10	125	49	20
Nombre de notes éliminatoires	9		

	NOTE DE SYNTHÈSE OGCT (coef. 5)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	9,67	12,15	12,08
Note maximum	17,5	17,5	17,5
Note minimum	2	8	8
Nombre de notes supérieures à 10	110	47	20
Nombre de notes éliminatoires	9		

	COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE (coef. 3)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	10,34	13,36	13,76
Note maximum	17	17	17
Note minimum	0	8,5	9,5
Nombre de notes supérieures à 10	120	47	20
Nombre de notes éliminatoires	10		

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	9,03	12,03	11,48
Note maximum	17,5	17	16
Note minimum	0	8	8
Nombre de notes supérieures à 10	81	40	17
Nombre de notes éliminatoires	25		

CONCOURS INTERNE

	NOTE DE SYNTHÈSE EN ÉCONOMIE (COEF. 3)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	9,93	11,91	11,69
Note maximum	16	16	16
Note minimum	0	7,5	7,5
Nombre de notes supérieures à 10	93	40	17
Nombre de notes éliminatoires	3		

	NOTE DE SYNTHÈSE EN DROIT PUBLIC (COEF. 3)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	8,99	11,37	11,99
Note maximum	15,5	15,5	15
Note minimum	0,5	6,75	7,5
Nombre de notes supérieures à 10	65	38	21
Nombre de notes éliminatoires	8		

	VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (COEF. 5)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	10,43	12,91	12,88
Note maximum	17	17	17
Note minimum	0	8,5	9,5
Nombre de notes supérieures à 10	98	45	22
Nombre de notes éliminatoires	4		

	COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE (coef. 3)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	10,10	12,34	12,75
Note maximum	17,5	17,5	17,5
Note minimum	3	8	9,5
Nombre de notes supérieures à 10	93	45	23
Nombre de notes éliminatoires	1		

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	9,27	11,88	12,77
Note maximum	16	16,5	16,5
Note minimum	2	7	8
Nombre de notes supérieures à 10	72	39	22
Nombre de notes éliminatoires	10		

TROISIÈME CONCOURS

	NOTE DE SYNTHÈSE EN ÉCONOMIE (coef. 3)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	10,19	12,38	12,5
Note maximum	16	16	15
Note minimum	5	10	10
Nombre de notes supérieures à 10	14	8	3
Nombre de notes éliminatoires	0		

	NOTE DE SYNTHÈSE EN DROIT PUBLIC (coef. 3)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	8,18	9,19	8,67
Note maximum	14	14	10,25
Note minimum	6	7	7,25
Nombre de notes supérieures à 10	3	3	1
Nombre de notes éliminatoires	0		

	NOTE DE SYNTHÈSE OGCT (coef. 5)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	8,93	10,13	10
Note maximum	14	14	12
Note minimum	5,5	9	9
Nombre de notes supérieures à 10	4	3	1
Nombre de notes éliminatoires	0		

	COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE (coef. 3)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	8,52	10,47	10,33
Note maximum	14,25	14,25	14,25
Note minimum	3,25	5,5	5,5
Nombre de notes supérieures à 10	7	5	2
Nombre de notes éliminatoires	2		

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)		
	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	8,27	11,03	10,33
Note maximum	15,75	15,75	12
Note minimum	3,25	8	8
Nombre de notes supérieures à 10	5	5	2
Nombre de notes éliminatoires	1		

2) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Présent.e.s	Admissibles	Lauréat.e.s
Externe	9,87	12,67	12,56
Interne	9,86	12,20	12,41
Troisième concours	8,87	10,55	10,32

3) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

188 points soit une moyenne de **11,75 / 20** pour le **concours externe**
Soit 51 candidat.e.s admissibles

179 points soit une moyenne de **11,19 / 20** pour le **concours interne**
Soit 49 candidat.e.s admissibles

149,5 points soit une moyenne de **9,34 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 8 candidat.e.s admissibles

XV. CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	38	38	4	80
BORDEAUX	2	5	2	9
RENNES	3	2	1	6
LYON	5	1	1	7
STRASBOURG	3	2	0	5
LA RÉUNION	0	1	0	1
TOTAL	51	49	8	108

XVI. PROFIL DES CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	27	27	2	56
FEMME	24	22	6	52
TOTAL	51	49	8	108

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	28	0	0	28
25 – 29 ans	23	2	0	25
30 – 34 ans	0	25	0	25
35 – 39 ans	0	12	3	15
40 – 44 ans	0	6	4	10
45 – 49 ans	0	4	0	4
50 – 54 ans	0	0	1	1
TOTAL	51	49	8	108

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac+3	0	1	0	1
Bac+4	3	4	0	7
Bac+5 ou plus	27	30	7	64
IEP	21	14	1	36
Non communiqué	51	1	0	1
TOTAL	49	57	8	108

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	3	2	0	5
Bourgogne-Franche-Comté	0	2	0	2
Bretagne	3	1	0	4
Centre-Val de Loire	1	0	0	1
Grand Est	2	1	0	3
Hauts-de-France	3	2	0	5
Île-de-France	29	33	4	66
Normandie	2	1	0	3
Nouvelle Aquitaine	4	4	1	9
Occitanie	0	1	1	2
Pays de la Loire	1	0	1	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	1	1	5
La Réunion	0	1	0	1
TOTAL	51	49	8	108

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	49	36	5	90
Pas de prépa	2	13	3	18
TOTAL	51	49	8	108

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

ENA	5
CNFPT	26
Autre	5
TOTAL	36

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

État	16
FPT	30
Paris	3
TOTAL	49

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché.e / Attaché.e principal.e / Directeur.rice territorial.e	27
Attaché.e d'administration	7
Attaché.e des administrations parisiennes	3
Contractuel.le de la fonction publique d'État	3
Collaborateur.rice de cabinet	1
Professeur.e agrégé.e	2
Directeur.rice d'établissement territorial d'enseignement artistique	1
Ingénieur.e	1
Inspecteur.rice des finances publiques	1
Chargé.e de mission	1
Directeur.rice de greffe des services judiciaires	1
Stagiaire du cycle préparatoire de l'ENA	1
TOTAL	49

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	25
Rennes	3
Aix-en-Provence	2
Bordeaux	2
Grenoble	2
Toulouse	1
Lille	1
TOTAL	36

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Privé	5
Étudiant	1
Sans emploi	2
TOTAL	8

XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Nombre de candidat.e.s admissibles ayant renoncé à passer les épreuves orales : 21

Concours externe : 10

Concours interne : 9

Troisième concours : 2

1) RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S PRÉSENT.E.S SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Questions européennes	32
Questions sociales	9
TOTAL	41

Cinquième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Allemand	3
Anglais	35
Espagnol	2
Italien	1
TOTAL	41

CONCOURS INTERNE

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Questions européennes	18
Questions sociales	21
TOTAL	39

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Allemand	4
Anglais	30
Italien	1
Espagnol	3
TOTAL	38

TROISIÈME CONCOURS

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Droit et gestion des collectivités territoriales	3
Questions européennes	1
Questions sociales	2
TOTAL	6

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Anglais	4
TOTAL	4

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES

CONCOURS EXTERNE

	ENTRETIEN AVEC LE JURY (COEF. 5)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	11,28	14,16
Note maximum	19	19
Note minimum	4	9
Nombre de notes supérieures à 10	25	20
Nombre de notes éliminatoires	1	

	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	13,02	15,57
Note maximum	19	19
Note minimum	4	13
Nombre de notes supérieures à 10	37	21
Nombre de notes éliminatoires	1	

	INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPÉENNES OU SOCIALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	10,83	11,14
Note maximum	14,5	14,5
Note minimum	7	7
Nombre de notes supérieures à 10	28	16
Nombre de notes éliminatoires	0	

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	10,15	10,38
Note maximum	16	16
Note minimum	3	5
Nombre de notes supérieures à 10	23	13
Nombre de notes éliminatoires	1	

	ÉPREUVE DE LANGUE AU CHOIX (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	12,08	13,64
Note maximum	19,5	19,5
Note minimum	6	7
Note supérieure à 10	30	18
Note éliminatoire	0	

CONCOURS INTERNE

	ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	11,05	13,38
Note maximum	17	17
Note minimum	3	8
Nombre de notes supérieures à 10	24	22
Nombre de notes éliminatoires	2	

	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	11,40	13,13
Note maximum	17	17
Note minimum	4	8
Nombre de notes supérieures à 10	29	22
Nombre de notes éliminatoires	2	

	INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPÉENNES OU SOCIALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	12,54	13,18
Note maximum	18	18
Note minimum	7	10
Nombre de notes supérieures à 10	35	24
Nombre de notes éliminatoires	0	

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	9,54	10,19
Note maximum	15	15
Note minimum	3	6
Nombre de notes supérieures à 10	18	14
Nombre de notes éliminatoires	2	

	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	11,04	11,86
Note maximum	19	19
Note minimum	3	3
Nombre de notes supérieures à 10	21	15
Nombre de notes éliminatoires		

TROISIÈME CONCOURS

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	9,67	13,67
Note maximum	18	18
Note minimum	4	10
Nombre de notes supérieures à 10	3	3
Nombre de notes éliminatoires	1	

	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	12,17	15,33
Note maximum	19	19
Note minimum	9	13
Nombre de notes supérieures à 10	4	3
Nombre de notes éliminatoires	0	

	INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPÉENNES, SOCIALES, OU LE DROIT ET LA GESTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (coef.3)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	10,08	12
Note maximum	14	9
Note minimum	6	9
Nombre de notes supérieures à 10	7	0
Nombre de notes éliminatoires	0	

	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréat.e.s
Moyenne	10,13	12
Note maximum	17	17
Note minimum	6	7
Nombre de notes supérieures à 10	1	1
Nombre de notes éliminatoires	0	

3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidat.e.s noté.e.s
Questions européennes	10,59	14,5	7	19	0	32
Questions sociales	11,67	13	10	9	0	9

Admissibles	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidat.e.s noté.e.s
Allemand	15,5	19,5	12	3	0	3
Anglais	11,34	19	6	24	0	35
Espagnol	16,67	16	15	2	0	2
Italien	17,5	17,5	17,5	1	0	1

Lauréat.e.s	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidat.e.s noté.e.s
Questions européennes	11,24	14,5	7	12	0	17
Questions sociales	10,75	13	10	4	0	4

Lauréat.e.s	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidat.e.s noté.e.s
Allemand	15,75	19,5	12	2	2
Anglais	13,03	19	7	14	17
Espagnol	16	16	16	1	1
Italien	17,5	17,5	17,5	1	1

CONCOURS INTERNE

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidat.e.s noté.e.s
Questions européennes	12,94	16	10	18	0	18
Questions sociales	12,14	18	7	17	0	21

Admissibles	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidat.e.s noté.e.s
Allemand	15,63	18,5	12	4	4
Anglais	9,70	18	3	13	30
Espagnol	16,33	19	12	3	3
Italien	17	17	17	1	1

Lauréat.e.s	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires
Questions européennes	13,28	16	10,5	13	13
Questions sociales	13,07	18	10	11	11

Lauréat.e.s	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidat.e.s noté.e.s
Allemand	15,63	18,5	12	4	4
Anglais	12,45	18	3	8	16
Espagnol	18,5	19	18	2	2
Italien	17	17	17	1	1

TROISIÈME CONCOURS

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidat.e.s noté.e.s
Droit et gestion des collectivités territoriales	7,67	9	6	0	0	3
Questions européennes	12,25	14	10,5	2	0	2
Questions sociales	13	13	13	1	0	1

Admissibles	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidat.e.s noté.e.s
Anglais	10,13	17	6	1	0

Lauréat.e.s	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidat.e.s noté.e.s
Droit et gestion des collectivités territoriales	9	9	9	0	1
Questions européennes	14	14	14	1	1
Questions sociales	13	13	13	1	1

Lauréat.e.s	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidat.e.s noté.e.s
Anglais	12	17	7	1	2

4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Admissibles	Lauréats
Externe	11,97	12,89
Interne	11,71	12,46
Troisième concours	10,55	11,67

5) RÉSULTATS D'ADMISSION

369,5 points soit une moyenne de **11,92 / 20** pour le **concours externe**
Soit 21 candidat.e.s admis.es

335,5 points soit une moyenne de **11,57 / 20** pour le **concours interne**
Soit 24 candidat.e.s admis.es

285,25 points soit une moyenne de **10,97 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 3 candidat.e.s admis.es

XVIII. LAURÉATS

RÉPARTITION DES CANDIDAT.E.S SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Questions européennes	17
Questions sociales	4
TOTAL	21

Cinquième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Anglais	17
Allemand	2
Espagnol	1
Italien	1
TOTAL	21

CONCOURS INTERNE

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Questions européennes	13
Questions sociales	11
TOTAL	24

Cinquième épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Allemand	4
Anglais	16
Espagnol	2
Italien	1
TOTAL	23

TROISIÈME CONCOURS

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Droit et gestion des collectivités territoriales	1
Questions européennes	1
Questions sociales	1
TOTAL	3

Quatrième épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidat.e.s
Anglais	2
Aucune langue	1
TOTAL	3

XIX. PROFIL DES LAURÉAT.E.S

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	10	10	1	21
FEMME	11	14	2	27
TOTAL	21	24	3	48

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	13	0	0	13
25 – 29 ans	8	1	0	9
30 – 34 ans	0	9	0	9
35 – 39 ans	0	9	3	12
40 – 44 ans	0	2	0	2
45 – 49 ans	0	3	0	3
TOTAL	21	24	3	48

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac+4	1	1	0	2
Bac+5 ou plus	12	14	3	29
IEP	8	9	0	17
Non communiqué	21	1	0	1
TOTAL	21	24	3	48

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	0	2	0	2
Bretagne	1	0	0	1
Hauts-de-France	1	2	0	3
Île-de-France	13	17	1	31
Normandie	1	0	0	1
Nouvelle Aquitaine	4	2	0	6
Occitanie	0	0	1	1
Pays de la Loire	0	0	1	1
Provence- Alpes-Côte d'Azur	1	0	0	1
Réunion	0	1	0	1
TOTAL	21	24	3	48

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	21	20	2	43
Pas de prépa	0	4	1	5
TOTAL	21	24	3	48

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

ENA	2
CNFPT	16
Autres	2
TOTAL	20

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

État	4
FPT	17
Ville de Paris	3
TOTAL	24

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché.e/Attaché.e principal.e/Directeur.rice territorial.e	15
Attaché.e d'administration	3
Attaché.e des administrations parisiennes	3
Professeur.e agrégé.e	1
Collaborateur.rice de cabinet	1
Directeur.rice d'établissement territorial d'enseignement artistique	1
TOTAL	24

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	13
Bordeaux	1
Toulouse	1
Rennes	1
Aix-en-Provence	1
TOTAL	17

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Privé	2
Sans emploi	1
TOTAL	3

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2008
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A+ de la fonction publique territoriale

